



Salariés en arrêt de travail long

Anticipez votre reprise!

► Pourquoi anticiper et préparer le retour à l'emploi après un arrêt long?

À partir de 6 mois d'arrêt, le risque **de rupture professionnelle** est fortement accru :
1 personne sur 2 ne retrouve pas son emploi !

De plus, l'arrêt de travail a une **période limitée d'indemnisation** et peut être un facteur d'isolement social et de repli sur soi.

Il est important de **mettre à profit votre période d'arrêt pour vous soigner mais aussi pour engager les actions qui favoriseront la réussite de votre reprise d'emploi.**

Toutes ces actions peuvent faire partie de votre traitement !

5 avantages pour le salarié

1

Garder contact avec votre employeur pour favoriser le dialogue et la recherche de solutions

2

Sécuriser vos revenus et éviter la perte ou l'absence de salaire

3

Bénéficier gratuitement d'un réseau d'expert pour vous aider

4

Conserver votre emploi dans des conditions compatibles avec votre état de santé

5

Réorienter votre carrière professionnelle si besoin en sécurisant votre parcours

► Vous pouvez agir

Pendant l'arrêt :

En parallèle des soins ou de la rééducation, **anticipez les conditions de votre reprise avec votre employeur**, et si besoin commencez à réfléchir à votre projet professionnel

En faisant appel au réseau des professionnels du maintien :

pour identifier le plus tôt possible les actions et leviers qui favoriseront votre retour dans votre entreprise

► À qui faire appel ?

Ces acteurs vous aideront, avec votre employeur, à **co-construire** une solution de maintien en s'appuyant sur un panel d'outils mobilisables pendant ou après l'arrêt (cf. verso).

Le Cap emploi

intervient auprès de vous et de votre employeur, si vous êtes en situation de handicap (ou en voie de l'être).

Le service de prévention et santé au travail

vous accompagne, ainsi que votre employeur, pour rechercher une solution adaptée.

Professionnels de santé (soins)

L'AGEFIPH ou L'OETH*

peuvent mobiliser des aides et prestations adaptées si vous êtes en situation de handicap (ou en voie de l'être).

L'Assurance Maladie

vous accompagne et coordonne votre parcours de remobilisation et de reprise.



Des professionnels et outils pour vous aider pendant et après l'arrêt

Arrêt de travail long

Prévenir les risques professionnels

Maintenir le lien avec votre employeur et anticiper la reprise dès la période d'arrêt

Accompagner le retour à l'emploi

NEW

RDV de liaison

Visite de pré-reprise

Visite de reprise (obligation légale)

OUTILS-CLÉ

Analyse de situation

Solutions de maintien dans l'emploi

En cas de restriction d'aptitude
---> Aménager le poste

En cas d'inaptitude au poste
---> Accompagner le reclassement

Essai encadré

Études de poste / études ergonomiques

Adaptation du poste / de l'organisation du travail

Outils de remobilisation / préparation de l'évolution professionnelle

Convention de rééducation professionnelle en entreprise

Formation / développement des compétences

NEW RDV de liaison

- À partir de **30 jours d'arrêt**
- **À votre initiative** ou celle de votre employeur
- Permet de vous informer que vous pouvez bénéficier d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle, d'une visite de pré-reprise et de mesures d'aménagement du poste et/ou du temps de travail
- Le référent handicap, s'il y en a un, peut y participer à votre demande
- Renseignez-vous auprès du service de prévention et santé au travail de votre entreprise

La situation de handicap: qu'est-ce que ça change?

Dans certaines situations, une démarche de reconnaissance du handicap pourra vous être conseillée. En obtenant un titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, l'employeur et le salarié pourront ainsi bénéficier de mesures spécifiques :

- **Solliciter l'intervention et l'accompagnement** de Cap Emploi,
- **Obtenir des aides financières**, dont celles de l'Agefiph ou de l'Association OETH, pour appuyer votre maintien en emploi.